



# QUELS SONT LES RAPPORTS CNB/LEGAVOX ?

Fiche pratique publié le **26/02/2014**, vu **1060 fois**, Auteur : [Bâtonnier Patrice GIROUD](#)

## **On veut en savoir plus sur les rapports CNB/LEGAVOX !**

LEGAVOX a fait une offre rendue publique d'héberger la blogosphère des avocats sans perte du moindre référencement ni du moindre lien.

Le CNB n'a pas répondu publiquement à cette offre.

D'après certaines sources, il y aurait un conflit entre le CNB et LEGAVOX.

Le CNB abandonne la blogosphère manifestement pour des raisons financières.

LEGAVOX avance l'argument de gratuité.

Il faut bien qu'une entité économique vive et il est donc manifeste que la publicité remplira cet office.

Or, la blogosphère des avocats offrait à ces derniers un espace de libre expression, visible des justiciables et sans aucune publicité.

Il n'y avait ainsi aucun risque que des publicités concernent certaines officines que le CNB combat.

Tous les avocats qui envisagent aujourd'hui une migration doivent pouvoir être rassurés.